

DUO CAT-AMANIA 2018

Avis de course 2018

Course en double, du 16 au 22 juin 2018

La notation [DP] dans une règle de cet Avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020
- 1.2. Le Règlement pour Prévenir des Abordages en Mer (RIPAM)
- 1.3. Le règlement IRC 2018, IRC double et Trophée double (UNCL)
- 1.4. La liste des matériels de sécurité de la Division 240 pour une navigation Semi Hauturière (à plus de 6 milles des côtes, mais à moins de 60 milles) : applicable à tous les navires de plaisance d'une longueur de coque inférieure à 24 mètres (voir AC 8 Sécurité).

2. PUBLICITE

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la réglementation Word Sailing (WS) 20.9.2 s'applique. [DP]

3. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION

3.1. Les concurrents français doivent être licenciés auprès de la Fédération Française de Voile, et avoir souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les dommages causés aux tiers.

Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité Civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. Une licence de Voile Française pourra être délivrée à tout concurrent étranger.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de série homologués (pour la Duo Cat-Amania le terme « série » signifie 10 unités commercialisées, ou en production prévue. Dans le cas d'une production effective prévue, il appartiendra au concurrent au moment de l'inscription de fournir un certificat du chantier attestant une production en série prévue de plus de 10 unités). Un contrôle de l'AO pourra être fait.

Les bateaux doivent posséder un certificat de jauge IRC validé 2018 avec un coefficient : $0.949 < TCC < 1,060$. Il n'est pas prévu de limitation de longueur des bateaux.

3.3. Ne sont pas admis tous les prototypes (Half-Tonner et 3/4 Tonner...) que leur coefficient autoriserait à participer.

3.4. La course est ouverte à 60 bateaux maximum. L'AO peut décider d'inviter des bateaux supplémentaires au nombre maximum d'inscrits.

3.5. Les inscriptions sont ouvertes à partir du **1er décembre 2017**. Les concurrents pourront se préinscrire en versant une provision de 100 €. L'inscription définitive est comptabilisée à la date de réception du bulletin de participation accompagné du règlement de 400 € par bateau bénéficiant ou non d'un soutien publicitaire, ou du solde de 300 €, en cas de pré-inscription. En cas de désistement un forfait de 100 € sera retenu. Les inscriptions pourront **se faire en ligne sur le site internet de la Duo Catamania** ou par courrier, **chèque établi à l'ordre de Voile Bretagne Sud, à la SNT môle Eric Tabarly 56470 La Trinité-Sur-Mer**.

3.6. La liste des concurrents et liste d'attente seront affichées sur ce site internet www.duocatamania.com

3.7. Documents et informations à fournir lors de l'inscription :

Bulletin de participation

- Licence FFVoile 2018 portant la mention "Compétition" ou accompagnée d'un Certificat médical d'aptitude à la voile en compétition valide pour chaque membre d'équipage et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation de port de publicité
- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur
- Certificat de jauge IRC 2018
- Certificat d'assurance valide en responsabilité civile
- N° de téléphone portable accessible pendant la semaine de compétition

Le skipper doit être présent sur la totalité de la course.

La déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le samedi 16 juin 2018.

Tout autre changement d'équipage au cours de la semaine de régates, n'est pas autorisé sauf accord exceptionnel du Comité de Course (par demande écrite).

4. PROGRAMME

Samedi 16 juin

De 10h à 12h et de 14h à 18h : Accueil des bateaux

À partir de 14h00 : Contrôle de jauge

18h00 : Présentation des équipages et pot d'accueil

Dimanche 17 juin

Parcours côtier **La Trinité sur Mer – Piriac sur Mer**

8h30 Briefing - 10h00 Mise à disposition

Soirée des équipages

Lundi 18 juin

Parcours côtier **Piriac sur Mer - Pornic**

Soirée des équipages

Mardi 19 juin

Parcours côtier **Pornic – Port Joinville**

Soirée libre

Mercredi 20 juin

Parcours côtier **Port Joinville – L'Herbaudière**

Soirée des équipages

Jeudi 21 juin

Parcours côtier **L'Herbaudière – Le Crouesty**

Soirée des équipages

Vendredi 22 juin

Parcours côtier **Le Crouesty – La Trinité sur Mer**

9h00 : A.G des coureurs au **YCCA**

Parcours côtier en baie de Quiberon

19h30 : Dîner et remise des prix

5. JAUGE

Chaque bateau doit adresser l'AO un certificat IRC valide établi avant le 10 juin 2018.
Des contrôles seront effectués à tout moment de par le Comité Technique.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles lors de l'accueil des concurrents à La SNT le 16 juin 2018

7. CLASSEMENTS

- 7.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué
- 7.2. Toutes les courses compteront pour le classement général
- 7.3. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8
- 7.4. Le classement de la DUO CAT-AMANIA sera le classement en temps compensé, par addition des points de chaque étape
- 7.5. Toutes les courses se courent en coefficient 1

8. SECURITE

- 8.1. Les bateaux devront être équipés :
 - D'un moteur fixe inbord, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour chaque étape à courir
 - D'un mouillage complet avec ancre à bord
 - D'une VHF fixe de puissance 25W
- 8.2. En cas de navigation de nuit, les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique, ainsi qu'une brassière de sécurité. Ceci modifie la RCV 40

9. AIDE EXTERIEURE

Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52

Tout système d'aide à la navigation est autorisé

Le routage extérieur n'est pas autorisé

Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course

10. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter
La SNT Société Nautique de La Trinité au 02 97 55 73 48 ou par mail accueil@snt-voile.org